

# Cahier des charges de :

« Les ateliers Bien chez soi, les clefs d'un logement  
confortable »

Florent BRETTHOU, membre Carsat Sud-Est du COTECH

29/03/2018

## Table des matières

1. Objet de ce cahier des charges Habitat	3
2. Contexte	3
2a. Contexte institutionnel	3
2b. Problématique du vieillissement des retraités en PACA et Corse	4
2c. La loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement	4
2d. L'adaptation au logement : la France, territoire « sous-adapté »	4
3. Objectifs et contenu de l'action	6
3a. Objectifs de l'action	6
3b. Public cible	7
3c. Territoire	7
3d. Approche pédagogique	7
3e. Forme, outils et contenu	7
4. Les animateurs	11
4a. Formations requises	11
5. Evaluation	12
6. Les annexes	12

## 1. Objet de ce cahier des charges « Habitat »

Ce présent cahier des charges a pour objectif de définir un cadre méthodologique pour permettre la mise en place d'actions attendues et soutenues dans le cadre des actions collectives de prévention santé sur la thématique de l'habitat.

La construction de ce présent cahier des charges s'appuie sur le référentiel national « Habitat » présent dans l'offre socle ainsi que sur les travaux et les expériences locales de l'inter régime en Provence Alpes Côte d'Azur.

Dans ce cadre, l'ASEPT PACA est susceptible de venir assister à une séance de son choix.

## 2. Contexte

### a. Contexte institutionnel

Dans le cadre de la concertation relative au projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement et sous l'impulsion des pouvoirs publics, les caisses de retraite ont souhaité affirmer leur volonté d'inscrire la préservation de l'autonomie au cœur de la politique publique de l'âge et de développer une culture active de la prévention.

En adoptant début 2014, une **convention « la retraite pour le Bien vieillir, l'offre commune inter régime pour la prévention et la préservation de l'autonomie »** et en définissant les contours d'une identité commune « *Pour bien vieillir – Ensemble, les caisses de retraite s'engagent* », la MSA, le RSI, l'Assurance retraite et la CNRACL depuis juin 2016 ont ainsi marqué leur engagement à structurer l'ensemble de leurs actions en faveur du bien vieillir autour d'une approche institutionnelle commune. Ces deux initiatives illustrent ainsi la capacité des caisses de retraite à contribuer au développement d'une politique publique prenant en compte le vieillissement dans toutes ses dimensions.

Le renforcement des synergies entre les politiques de prévention des effets du vieillissement des quatre régimes se décline sur les territoires autour de trois champs d'intervention :

- **les informations et conseils pour bien vivre sa retraite** sur des thématiques telles que la nutrition, la mémoire, l'équilibre, le sommeil, l'activité physique, le logement, etc. en proposant aux personnes retraitées des supports d'information et des conférences de sensibilisation,
- **les programmes d'actions et d'ateliers collectifs de prévention** sur les mêmes thématiques en proposant aux retraités des ateliers en groupe restreint pour des conseils personnalisés,
- **les actions individuelles** à destination des retraités les plus fragiles en les accompagnant tout au long de leur retraite notamment dans des situations particulièrement difficiles où survient un risque de perte d'autonomie (hospitalisation, perte d'un proche).

Pour être au plus près des retraités et répondre aux besoins des différents territoires, **des structures locales inter régimes ont été créées par les caisses de retraite**. Elles coordonnent l'action sociale des caisses de retraite en matière de préservation de l'autonomie et participent aux instances locales, régionales et départementales qui contribuent à la politique de l'avancée en âge.

En PACA, l'ASEPT (association santé éducation et prévention sur les territoires) regroupe les caisses de la MSA, du RSI, de la CAMIEG, de la Carsat Sud-Est et associent la CNRACL, l'ENIM, L'IRCANTEC et l'AGIRC ARRCO.

## ***b. Problématique du vieillissement des retraités en PACA et Corse :***

Au 1er janvier 2014, 66 millions de personnes vivent en France, dont 63,9 en métropole. A la même date, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) estime la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) à 4 964 859 habitants soit 7,5 % de la population française.

Le vieillissement de la population se poursuit en PACA tout comme au niveau national. L'allongement de la durée de vie ainsi que l'avancée en âge des générations importantes du baby-boom expliquent en partie ce phénomène.

En 2013, en région PACA, les plus de 60 ans représentent 27,1% de la population augmentant ainsi leur nombre de 21 % en 10 ans. Parmi eux, les plus de 80 ans sont toujours plus nombreux (+39 % en 10 ans) et représentent désormais 6,6 % de la population régionale, part légèrement supérieure au niveau national (5,7 %).

L'estimation INSEE de la population au 1er janvier 2014 qui indique les éléments suivants :

- 35,07 % des habitants ont plus de 55 ans en PACA (contre 30,56 % en France)
- 6,89 % des habitants ont plus de 80 ans en PACA (contre 5,71% en France).

Si les tendances démographiques se maintiennent, la France métropolitaine comptera 73,6 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2060 dont 23,6 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus, soit une hausse de 80% en 53 ans.

Au cours du siècle passé, nous avons connu un allongement de l'espérance de vie sans précédent (augmenté de 30 ans). Cependant, ce vieillissement pose la question de la qualité de vie : nous vivons plus longtemps mais dans quel état de santé ? En effet, plus nous avançons en âge et plus nous pouvons être soumis à l'apparition de pathologies chroniques, de déficiences...

Le rapport piloté par le docteur Jean-Pierre AQUINO de février 2013 observe que « *si l'espérance de vie continue d'augmenter chaque année, l'espérance de vie sans incapacité augmente moins vite, et tend même à stagner pour certaines parties de la population* ».

L'espérance de vie sans incapacité était de 63.8 ans pour les femmes et 62.6 ans pour les hommes en 2012 alors qu'elle était respectivement de 63.6 ans et 62.7 ans un an plus tôt. L'estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2014 indique qu'il y a davantage de femmes de 80 ans et plus que d'hommes du même âge.

Enfin, un autre constat s'impose : les femmes ont une meilleure espérance de vie, que ce soit en France ou plus spécifiquement en région PACA.

## ***c. La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015***

**La loi s'organise autour de trois piliers indissociables : anticiper, adapter la société et accompagner les personnes en perte d'autonomie.** L'anticipation consiste à repérer et combattre les facteurs de risque de la perte d'autonomie, l'adaptation doit permettre d'ajuster toutes les politiques publiques au vieillissement et enfin, l'accompagnement vise à améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

## ***d. Contexte scientifique : L'adaptation au logement : la France, territoire « sous-adapté »***

En matière de logements adaptés au vieillissement, on ne compte aujourd'hui que 6 % de logements adaptés à l'avancée en âge sur l'ensemble du parc. L'Agence nationale de l'habitat (Anah) évalue, quant à elle, à deux millions le nombre de logements qui auraient besoin d'être adaptés du fait de l'avancée en âge de leurs

occupants. Ce constat est sévère alors que cette question touche une population de plus en plus nombreuse et que la majorité de Français exprime le souhait de pouvoir vieillir chez eux.

La France, avec 6 % seulement de son parc de logements adaptés aux plus de 65 ans, se situe donc en dessous de la moyenne européenne, et surtout loin derrière ses partenaires européens que sont l'Allemagne (7,9 %), le Danemark (12 %), ou les Pays-Bas (16 %).

- **Les risques de chutes à domicile**

Une étude récente « estime qu'environ un tiers des personnes âgées de 65 ans et plus et vivant à domicile chutent chaque année. Cette proportion augmente avec l'âge et les femmes sont quasiment deux fois plus nombreuses à chuter que les hommes. Les chutes des aînés engendrent un nombre conséquent d'hospitalisations et la fracture de la hanche en est un motif important. Les conséquences physiques et psychologiques d'une chute peuvent être importantes chez la personne âgée : diminution de la mobilité, perte de confiance en soi, limitation des activités quotidiennes et action du déclin des capacités fonctionnelles, mise en péril du maintien à domicile. Enfin, elles constituent la principale cause de décès par traumatisme dans cette population. ».

- **Un manque d'information des personnes retraitées**

Dans un rapport consacré en 2009 à l'adaptation de l'habitat au défi de l'évolution démographique, Muriel Boulmier rappelle que c'est en réalité à une date très récente que la France a pris conscience de l'importance et de l'urgence du défi de l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées vieillissantes.

A contrario et à titre d'exemple, la Grande-Bretagne s'est dotée en 2008 d'une stratégie offensive pour l'adaptation de l'habitat : « Lifetime Neighbourhoods : a national strategy for housing in a ageing society ». Il est à retenir un axe important dans le cadre de cette stratégie, celui de la mise en place d'un service national unique de conseils, qui définit une ligne unique de communication auprès des seniors via plusieurs canaux et qui répond à leurs questions. Cet axe souligne ainsi toute l'importance de l'information des personnes retraitées sur l'adaptation au logement en termes d'impact, de modalités, de financement, etc.

- **Les personnes retraitées : déni du vieillissement et réticence aux travaux**

Le déni du vieillissement chez les personnes retraitées peut expliquer en partie le faible recours aux aides. Les retraités sont ainsi réticents à engager des travaux du fait du déni de l'avancée en âge, et ce qui l'accompagne, le reflet négatif renvoyé par la société.

En 2014, l'institut Adjuvance a réalisé une enquête sociologique à la demande de l'Anah sur les seniors et l'adaptation du logement. Cette étude a permis à l'ANAH de constater que l'appréhension du vieillissement varie selon les générations.

Ainsi :

- Les 56-62 ans se montrent très conscients des problématiques liées au vieillissement – pour les vivre au quotidien à travers leurs parents – et ils semblent souvent prêts à anticiper pour eux-mêmes,
- Les 62-72 ans, qui se sont battus pour une certaine forme de liberté, sont eux dans le déni farouche des difficultés auxquelles ils vont être confrontés avec l'âge,
- Pour les 72 ans et plus, l'acceptation du vieillissement se conjugue à la peur de la perte de l'autonomie et au refus de demander de l'aide.

Au-delà de ce découpage générationnel, l'étude a permis de souligner que l'ensemble des seniors se retrouve sur deux points :

- L'attachement au logement et la conscience que celui-ci peut être une source de danger potentiel,
- Une tendance à repousser l'éventualité des travaux jusqu'à ce que les problèmes de santé les rendent nécessaires.

Cette étude complète de manière intéressante un sondage réalisé en 2012 par Opinion Way : 90% des français, dans le cas où leurs capacités physiques commenceraient à se dégrader, préféreraient adapter leur logement pour y vivre en bonne santé et en sécurité contre 9% qui préféreraient intégrer un établissement spécialisé.

Ce que ces deux études montrent c'est bien que au-delà d'une préférence quasi unanime de la population d'adapter son logement plutôt que de le quitter, cette population n'anticipe pas du tout son vieillissement et plus elle vieillit moins elle est réceptive à engager des travaux sauf à être « pied du mur ».

Tout l'enjeu est donc bien celui d'abaisser l'âge du passage à l'acte et passer du curatif au préventif. Pour cela, l'étude menée par l'Institut Adjuvance préconise d'adopter de nouveaux messages sur l'adaptation des logements en valorisant les bénéfices de confort et d'esthétisme résultant des travaux.

La mise en œuvre d'une communication positive afin de lever les freins de résistances des personnes âgées mais également d'abaisser l'âge d'intervention, doit également être complétée par un accompagnement.

Luc Broussy dans son rapport « L'adaptation de la société au vieillissement de sa population : France : Année zéro ! » souligne ainsi « qu'il n'est déjà pas facile psychologiquement d'accepter le principe d'une adaptation du logement dont on est propriétaire qui plus est en raison de son âge. Les personnes âgées, lorsqu'elles décident d'entreprendre des travaux d'adaptation dans leur logement, ont donc particulièrement besoin d'être accompagnées et rassurées ».

### **3. Objectifs et contenu de l'action**

#### ***a. Objectifs de l'action***

#### **• Objectifs stratégiques**

L'action vise à :

- Sensibiliser les retraités à l'intérêt d'adapter leur logement pour « Bien Vieillir » chez soi et de leur apporter des solutions concrètes et finançables,
- Repérer les besoins de la personne retraitée et de proposer un accompagnement afin d'apporter des informations et conseils personnalisés pour améliorer l'habitat au quotidien,
- Désamorcer les représentations liées aux aménagements du logement,
- Prévenir l'avenir et repenser le lieu de vie comme un environnement adapté, confortable, fonctionnel et sécurisant,
- Préserver leur qualité de vie mais également de maintenir leur lien social,
- Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours de prévention global,
- Favoriser la participation et l'implication de la personne retraitée sur les comportements à adopter pour « Bien Vieillir » à domicile.

#### **• Objectifs opérationnels**

- Organiser des interventions de 2h à 2h30 en collectif puis en face à face avec le senior, à son domicile, pour faire un bilan de son logement,
- Permettre aux personnes d'échanger, transmettre et acquérir des savoirs entre pairs,
- Apporter des conseils pratiques sur les aménagements du domicile pour « se sentir bien » dans son espace de vie,
- Apporter des astuces pour aménager le logement, présenter des accessoires innovants pour se faciliter la vie au quotidien,

- Informer sur les bonnes pratiques à adopter pour sécuriser son espace de vie et effectuer ses tâches quotidiennes sans risque,
- Mettre en situation et tester le matériel afin d'aider la personne à se projeter et ainsi démontrer, qu'« adaptation » ne rime pas avec « vieillesse » et « dépendance »,
- Informer et faciliter le parcours aux aides publiques pour adapter leur logement et les rendre acteurs dans la recherche et la mobilisation des dispositifs existants.

#### **b. Public cible**

Toutes les personnes retraitées autonomes vivant à domicile et quel que soit son régime de base d'appartenance.

Le repérage du public sera réalisé via les caisses de retraite de l'inter régime et/ou de leurs partenaires (Soliha, CCAS, Clic, structure Evaluatrice à domicile,...) selon les modalités et la communication adaptées à chaque action.

#### **c. Territoire**

Les actions sont réalisées sur la région PACA. Le professionnel est en charge de prospecter les lieux d'intervention prioritaires décrits en annexe à partir des indicateurs de fragilités issus de l'Observatoire des Situations de Fragilité et des territoires prioritaires de l'ARS et/ou des Conférences des Financeurs.

Les actions s'inscrivant dans un bassin de vie prédéfini sont à privilégier.

#### **d. Approche pédagogique**

Tenir un discours positif : Ces ateliers sont des moments d'échange et de partage autour d'un professionnel qualifié qui dispensera des informations tout en créant un climat de confiance. Il s'agit donc pour le professionnel d'avoir une posture rassurante en tenant un discours clair, serein sur l'intérêt de l'adaptation du logement.

Favoriser une démarche participative et positive basée sur l'échange favorisant la réflexion et l'expression des retraités sur leur propre situation. L'objectif est de répondre aux questions des participants, tout en mobilisant les connaissances de chacun et le partage d'expériences.

Le déroulé comprenant 4 axes :

- Réflexion, informations et apports théoriques
- Temps d'échanges dans le groupe et avec les intervenants
- Mise en relation des expériences de vie des participants
- Apport d'exemples : solutions, astuces, bonnes pratiques

Utiliser des outils favorisant l'interactivité : de nombreux supports réalisés par les caisses de retraite et leurs partenaires, peuvent être utilisés lors des ateliers de prévention habitat.

#### **e. Forme, outils et contenu**

- **Forme de l'atelier :**

Cet atelier peut se présenter en 2 temps :

- 1<sup>er</sup> temps optionnel : action événementielle en lien avec la thématique
- 2<sup>ème</sup> temps : atelier en 2 séances collectives + 1 séance individuelle à domicile (selon desiderata du senior)

## Action Événementielle (réunion

d'information, conférence, forum, ...)

→ Optionnelle

Durée : 2h à 2h30

## Atelier

3 séances de 2h à 2h30

périodicité : 1 séance/semaine

Cycle d'une durée de 3 mois maximum à raison de 3 séances de 2H à 2H30, précédé d'une action événementielle en lien direct avec la thématique de l'habitat (conférence, réunion information collective, animation au cours d'un forum...). Une quatrième séance pourra être éventuellement rajoutée selon les besoins/contextes locaux.

Le groupe sera constitué d'une quinzaine de personnes afin de faciliter les échanges des participants.

- **Outils préconisés :**

### **Outils nationaux développés par les caisses de retraite**

➤ Au sein de l'espace prévention « Bien vivre sa retraite » de son site internet, l'Assurance retraite consacre une rubrique à la thématique de l'adaptation du logement. Celle-ci contient des conseils pratiques pour adapter son logement, des pistes pour identifier les risques de chute ainsi que des informations sur les aides existantes.

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/retraites/bien-vivre-sa-retraite/un-logement-adapte.html>

➤ Pour illustrer les conseils donnés, trois vidéos ont été réalisées avec l'aide d'un ergothérapeute sur l'aménagement de la salle de bain, de la pièce à vivre et de la chambre. Dans un style « reportage », l'internaute suit un ergothérapeute au domicile d'un retraité. Après une évaluation de la situation, celui-ci va préconiser des adaptations, avec ou sans travaux. Ces vidéos sont également disponibles sur la page Youtube, toujours dans l'objectif de sensibiliser le plus grand nombre.

<https://youtu.be/KYldjLapPpE>

<https://youtu.be/CGTOpE3VZg4>

<https://youtu.be/N2dKYDjbPSk>

➤ Les caisses de retraite et Santé publique France vous aident à bien vivre votre âge. Leur page web a pour fonction de présenter leurs activités en matière de prévention et de promotion de la santé, c'est-à-dire aider les personnes âgées à bien vieillir et à préserver leur autonomie. Le site :

<http://www.pourbienvieillir.fr/des-amenagements-pour-mieux-vivre-chez-soi>



- L'assurance retraite a également conçu un support de type brochure « Bien vivre chez soi ». Cet outil se veut ludique et vous présente des services prévention personnalisés afin de vous aider à continuer à bien vivre chez vous. Ce guide présente aussi le kit de prévention et l'aide à l'habitat, ainsi que des ateliers d'information et de conseils :

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub-bootstrap/files/Guides%20et%20formulaire/bien-vivre-chez-soi.pdf>

#### **Outils réalisés par l'INPES**

- D'autres acteurs impliqués ont également élaboré des supports d'information. Il existe notamment un guide édité par l'Inpes, intitulé « Comment aménager sa maison pour éviter les chutes ? » disponible sur leur site internet :

[http://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/4\\_amenagervotremaison.pdf](http://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/4_amenagervotremaison.pdf)

#### **Outils créés par les caisses régionales**

- Créé par le PRIF (Prévention retraite Île-de-France, groupement de prévention de l'Assurance retraite, la MSA et le RSI), en partenariat avec Agevillage, le site <http://www.jamenagemonlogement.fr/> donne des conseils de professionnels pour adapter son logement à ses besoins avec l'avancée en âge. Ce site internet est entièrement dédié à l'aménagement de son logement, à destination des seniors. Ludique et interactif, il permet de découvrir à travers une visite virtuelle les bonnes astuces pour un logement sûr et confortable. Une navigation pièce par pièce au sein d'une maison virtuelle permet de visualiser en un clic les bons réflexes à adopter, avec des conseils pratiques : points de vigilance, aides financières, aides au diagnostic, contacts utiles, etc. Le site [jamenagemonlogement.fr](http://www.jamenagemonlogement.fr) apporte des informations concrètes et pratiques en matière d'aménagement pour les seniors. Des solutions simples et peu coûteuses peuvent permettre de vivre dans un environnement plus confortable.

<http://www.jamenagemonlogement.fr/>

Le quizz du PRIF :

<http://www.jamenagemonlogement.fr/page/aides-au-diagnostic/202>

#### **Outils réalisés par l'ANAH**

- L'Anah a également publié un guide pratique sur l'adaptation des logements « Mon chez moi avance avec moi ». L'Anah propose ce guide pratique pour aider les seniors à aménager leur logement le plus tôt possible. Avec le parti pris de donner envie d'avoir ce projet, et d'y être aidé le guide « chez moi avance avec moi » présente de manière simple et illustrée pièce par pièce (entrée, salle à manger, salon, cuisine, espaces de circulation, chambre, salle d'eau, espaces extérieurs et en fonction des besoins) les travaux que l'on peut effectuer en fonction de ses besoins. Il a été conçu avec les conseils d'ergothérapeutes. Des fiches sur le coût des travaux sont systématiquement proposées afin de donner à tous les particuliers des conseils fiables et neutres. Ce guide rappelle aussi que sous certaines conditions, une aide financière et un accompagnement par l'Anah sont possibles.

[http://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les\\_guides\\_pratiques/mon-chez-moi-avance-avec-moi.pdf?bcsi\\_scan\\_dcff0b07d4e64838=0&bcsi\\_scan\\_filename=mon-chez-moi-avance-avec-moi.pdf](http://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_guides_pratiques/mon-chez-moi-avance-avec-moi.pdf?bcsi_scan_dcff0b07d4e64838=0&bcsi_scan_filename=mon-chez-moi-avance-avec-moi.pdf)

### **Outils réalisés par HUMANIS**

➤ Lorsque l'on avance dans l'âge, il faut adapter le logement pour prévenir le risque d'accidents domestiques. Contrairement aux idées reçues, les aménagements à prévoir peuvent être simples à réaliser. Une visite guidée de la maison adaptée à l'autonomie et la sécurité, chez HUMANIS :

<https://essentiel-autonomie.humanis.com/agir-bien- vieillir/bien-vieillir-chez-soi#>

Bien vieillir chez soi Humanis « La Cuisine » :

[https://youtu.be/GJwwa\\_hU\\_M](https://youtu.be/GJwwa_hU_M)

Bien vieillir chez soi Humanis « Toutes pièces » :

<https://youtu.be/GtjYdOdIIQM>

Bien vieillir chez soi Humanis « Salle de Bain » :

<https://youtu.be/tluZKyDJZ-0>

Bien vieillir chez soi Humanis « La Chambre » :

[https://youtu.be/gqBl\\_UHpMr4](https://youtu.be/gqBl_UHpMr4)

#### • **Contenu de l'atelier :**

La présentation du contenu de l'atelier est décrite ci-dessous en 3 séances (2 séances collectives + 1 séance individuelle) mais l'atelier peut également être complété par une quatrième séance dite optionnelle.

De même, la conférence/réunion d'information peut-être optionnelle (mais toujours en lien avec la thématique de l'habitat) selon les contraintes et besoins du territoire.

##### ➤ **Séance 0 : Conférence/réunion d'information/forum**

Une conférence/réunion d'information, forum (stand, conférence, atelier de démonstration), pourra lancer le début du cycle et recensera les inscriptions aux futurs ateliers.

- Présenter l'Asept PACA et son offre de service,
- Présenter les thématiques développées au cours de l'atelier,
- Présenter les organisateurs ainsi que le parcours prévention habitat,
- Sensibiliser les retraités à l'importance de l'aménagement du domicile,
- Présenter des objets simples et ergonomiques qui facilitent la vie à domicile des personnes âgées,
- Faire prendre conscience de l'aménagement du logement chez les participants,
- Recueillir des fiches d'inscriptions des futurs participants à l'atelier (déjà planifié en amont),
- Présenter et savoir orienter le public vers les structures locales capable de renseigner les retraités sur leurs droits, l'accès aux soins, les aides individuelles (CCAS, CLIC, PIS, ...),
- Optionnel : présenter 1 objet promotionnel et indiquer qu'il sera remis à chaque participant à la fin de la séance n°2.

##### ➤ **Séance 1 : Mon logement et moi & Conseils pratiques au quotidien**

- Identifier les « obstacles » d'un logement qui peuvent être facilement évités en aménageant légèrement son habitat,
- Appréhender les gestes et postures à adopter dans la vie quotidienne à domicile,
- Aborder chaque situation de la vie quotidienne, du lever du lit au réveil la nuit, en passant par les tâches ménagères,
- Présenter les caractéristiques d'un logement « sain » et bien entretenu,

- Sensibiliser les retraités aux relations entre habitat et santé et les moyens d'agir,
  - Mettre en pratique en donnant la possibilité aux participants de tester des objets, accessoires innovants.
- **Séance 2 : L'aménagement du logement et les financements existants**
- Sensibiliser aux économies d'énergie,
  - Présenter une sélection d'aides techniques,
  - Identifier les professionnels nationaux et de proximité en mesure de les conseiller et de les accompagner dans le montage des dossiers,
  - Recueillir les avis des participants vis-à-vis de l'atelier via un questionnaire intermédiaire T1 (voir annexe 1)
  - Optionnel : remettre à chaque participant 1 objet promotionnel.
- **Séance 3 : Individuelle à domicile avec un professionnel de l'habitat**
- Identifier les « obstacles » in situ du logement qui peuvent être facilement évités
  - Présenter une sélection d'aides techniques adaptées aux difficultés rencontrées
  - Préconiser des agencements les plus appropriés.

#### **4. Les animateurs**

L'ASEPT PACA s'assurera de la qualification de l'animateur pour intervenir sur le thème de l'habitat auprès d'un public âgé.

##### ***a. Formations requises***

Sur le champ de la prévention, un ergothérapeute et/ou un animateur du type « conseiller habitat » ou « accompagnateur social » (missionné par un opérateur habitat conventionné avec la caisse de retraite), seront recherchés en priorité sur le département concerné par l'action.

Ils devront être titulaires du diplôme afférent à leurs qualifications et notamment pour l'ergothérapeute à « l'éducation pour la santé impliquant des connaissances techniques, d'entretien, de modification des habitudes de vie et d'accompagnement au changement » (Arrêté du 5/07/2010, référentiel métier ergothérapeute). Une maîtrise de l'ensemble des dispositions en lien avec les professionnels de l'habitat, du montage du dossier et du financement sera exigée.

L'ergothérapeute ou le conseiller habitat devront posséder les compétences suivantes :

- Posséder des aptitudes à animer des groupes (pratiques pédagogiques, mises en situation)
- Avoir une connaissance de la spécificité du public senior
- Etre en capacité de recueillir les éléments permettant de réaliser une évaluation de l'action,
- Etre en capacité de restituer à l'Asept un bilan qualitatif et quantitatif de l'action sous la forme d'une courte synthèse.

Ils devront également atteindre les bénéfices suivants :

- Détection des situations potentielles à risque immédiat ou ultérieur : le professionnel est à même de détecter dans les signes montrés ou dans le discours ce qui constitue ou constituera un danger ou une entrave à l'autonomie de la personne.

- Prise de conscience des personnes quant aux notions de risques et de difficultés par des mises en situation contrôlées.
- Proposition d'interventions et conseils sur différents niveaux permettant une approche douce et "acceptable" : modifier ses habitudes de vie, propositions de compensation gestuelles, choix d'aides techniques ciblées, intervention sur le bâti, proposition d'accompagnement...
- Hiérarchisation des priorités et des préconisations permettant de compenser progressivement les impacts du vieillissement sur le quotidien.

## **5. Evaluation**

Une évaluation quantitative et qualitative sera réalisée en fin de parcours via un questionnaire en deux temps : à la dernière séance collective, directement par le professionnel intervenant, puis 3 mois après la fin du module directement par l'Asept PACA.

Pour se faire, à la dernière séance collective, l'intervenant professionnel devra faire remplir, récolter et renvoyer à l'Asept Paca les feuilles d'émargements, les questionnaires d'évaluation T1 (voir annexe 1) complétés par les seniors et un bilan rédigé par le professionnel reprenant les points positifs et les points à améliorer du module.

## **6. Les annexes**

## Annexe 1

### Questionnaire Habitat –T1 – (à la dernière séance collective de l'atelier)

N° anonymisation du participant : «INSEE» «Annee» «Mois» «Jour» «Code\_At» «N\_participant» (code insee/année/mois/jour/code atelier/n°ordre)

*Vous avez participé à un cycle de l'atelier « Conseils Habitat ». Nous vous invitons à participer à l'évaluation de l'atelier en répondant au questionnaire ci-dessous. Cette évaluation étant très utile pour améliorer le programme, nous vous remercions de bien vouloir renseigner toutes les questions.*

#### Pour mieux vous connaître

Nom : ..... Prénom : .....

Vous êtes :  Un homme  Une femme

Votre âge : .....

Votre commune de résidence : .....

Votre caisse de retraite :  CNAV/Assurance retraite  MSA  RSI  CNRACL  CANSSM  CAMIEG

Autre régime, précisez : .....

#### Informations spécifiques

Etes-vous :  Locataire  Propriétaire de votre logement

**Aujourd'hui votre logement vous semble-t-il adapté à votre vie et vos besoins ?**

Accessibilité :  Oui  Non - Consommation d'énergie :  Oui  Non - Confort :  Oui  Non

**Pouvez-vous rester dans votre logement actuel ?**

Oui, toujours  Oui, encore quelques années  Non, j'ai le projet de déménager

**A l'issue de cet atelier, avez-vous des projets de travaux ou d'aménagements dans votre habitation ?**

Oui  Non

**Si oui, de quelle nature ?** (Plusieurs choix possibles)

Electricité  Cuisine  Fenêtres, volets  Marches ou escaliers  Chambre(s)

Chauffage  Salle de bain  Sols  Eclairage  Rangements

Autres, précisez : .....

**Si oui, souhaitez-vous faire appel à un expert ou un professionnel pour vous accompagner dans ce projet ?**

Oui  Non, l'atelier m'a donné les conseils nécessaires  Non, je ne le souhaite pas

#### Votre niveau de satisfaction vis-à-vis de la réunion d'information collective

**La réunion d'information collective a-t-elle répondu à vos attentes ?**

Tout à fait  Assez  Peu  Pas du tout

**La réunion d'information collective vous a-t-elle fait prendre conscience de la nécessité d'aménager son domicile en avançant dans l'âge ?**  Oui  Non

**Avez-vous été convaincu par la présentation des objets qui favorisent le confort, l'autonomie et la sécurité des seniors ?**

- Oui                       Non

**Votre niveau de satisfaction vis-à-vis de l'atelier**

**Cet atelier a-t' il répondu à vos attentes ?**

- Tout à fait               Assez                       Peu                       Pas du tout

**Qu'avez-vous le plus apprécié ? (2 choix maximum)**

- La convivialité               Les conseils et les informations délivrés               Pouvoir mettre en pratique ce que j'ai appris  
 Autre, précisez : .....

**Dans quel(s) domaine(s) pensez-vous qu'il vous a apporté le plus de bénéfice ? (2 choix maximum)**

- Acquérir des connaissances pour mieux aménager mon logement (aménagement, équipements, spécialistes, aides financières, ...)  
 Reprendre confiance en moi                       Faire le point sur mon habitat  
 Rencontrer de nouvelles personnes               Sortir davantage à l'extérieur  
 Autres, précisez : .....

**A l'issue de cet atelier, souhaitez-vous participer à un autre atelier ? (plusieurs réponses possibles)**

- Atelier du bien vieillir               Mémoire               Nutrition               Sommeil               Relaxation, Sophrologie  
 Seniors au volant               Equilibre/prévention de la chute               Activité physique adaptée

**Avez-vous des remarques/suggestions ?**

.....  
.....

N° anonymisation du participant : «INSEE» «Annee» «Mois» «Jour» «Code\_At» «N\_participant» (code insee/année/mois/jour/code atelier/n°ordre)

*Vous avez participé à un cycle de l'atelier « Conseils Habitat ». Nous vous invitons à participer à l'évaluation de l'atelier en répondant au questionnaire ci-dessous. Cette évaluation étant très utile pour améliorer le programme, nous vous remercions de bien vouloir renseigner toutes les questions.*

**Avez-vous commencé des travaux ou des aménagements dans votre habitation ?**

Oui  Non

**Si oui, de quelles natures ?** (Plusieurs choix possibles)

Electricité  Cuisine  Fenêtres, volets  Marches ou escaliers  Chambre(s)  
 Chauffage  Salle de bain  Sols  Eclairage  Rangements  
 Autres, précisez : .....

**Si oui, avez-vous fait appel à un expert ou un professionnel pour vous accompagner dans ce projet ?**

Oui  Non, l'atelier m'a donné les conseils nécessaires  Non, je ne le souhaite pas

**Si non, pourquoi cela n'a-t' il pas abouti ?**

En attente accord de la prise en charge financière  
 Les travaux sont programmés dans les jours/semaines à venir  
 C'est trop compliqué pour moi  
 Ma participation aux frais est trop lourde  
 Autres, précisez : .....

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, les informations recueillies sur le questionnaire ont fait l'objet de formalités CNIL. Nous nous engageons à ce que l'exploitation des résultats destinés aux caisses de retraite respecte l'anonymat.*